



**DIRECTION
GENERALE DE LA
COHESION SOCIALE
(DGCS)**

BILAN REAAP

2010

Juillet 2012

SOMMAIRE

Préambule

1. Méthodologie d'élaboration du bilan REAAP 2010
2. Le contexte du dispositif en 2010

I. Les organisations locales et départementales **pages 4 à 6**

1. Des instances partenariales de pilotage dans la quasi totalité des départements
2. Une animation structurée, riche et variée dans la plupart des territoires
3. Une faible information sur l'analyse des besoins et l'évaluation

II. L'activité REAAP 2010 **pages 7 à 9**

1. Les actions menées en 2010
2. Un nombre de bénéficiaires constant

III. Les financements **pages 9 à 11**

1. Des crédits consommés ETAT(106) et CNAF en augmentation entre 2009 et 2010
2. Les cofinancements

Conclusion **page 12**

Préambule

Depuis 1999, les **réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)**, ont pour objectif d'aider les parents à assurer leur rôle parental en prenant appui sur leurs savoirs faire et leurs ressources. Les actions initiées par les REAAP s'adressent à l'ensemble des parents, sur la base du volontariat. Elles prennent en compte la diversité des structures familiales et des formes d'exercice de la fonction parentale. Elles se fondent sur la reconnaissance des parents en tant que premiers éducateurs de leur enfant, dans une logique préventive et d'appui. Ces actions s'adressent aux parents en situation de questionnement, de fragilité, voire de difficulté et renforcent, par le dialogue et l'échange, leur capacité à exercer pleinement leur responsabilité parentale.

1. Méthodologie d'élaboration du bilan REAAP 2010

Bien que le groupe technique REAAP/CLAS/PIF se soit attaché en 2011 à rénover et simplifier le questionnaire de remontées d'information, c'est l'ancienne version du questionnaire qui a été utilisée, pour l'année 2010. En effet, certains départements avaient déjà réunis les informations sur l'ancienne base annexée à la circulaire de 2008.

Le questionnaire REAAP 2010 a été renseigné par 88 départements. Son remplissage a été effectué par 48 DDCS (les CAF ayant transmis leurs éléments), 29 CAF directement, de manière conjointe DDCS/CAF pour 5 départements, par 2 UDAF, 3 associations et 1 Conseil Général.

Le traitement des remontées départementales 2010 a été réalisé par la DGCS, complété et enrichi par la CNAF.

2. Le contexte du dispositif en 2010

L'année 2010 a été marquée par la nouvelle configuration des ex-DDASS devenues directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) ou directions départementales de la cohésion sociale et de protection des populations (DDCSPP) et la mise en œuvre en année pleine des moyens spécifiques REAAP inscrits dans le cadre de la convention d'objectif et de gestion (COG) signée en cours d'année 2009, entre l'Etat et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF).

Les Etats Généraux de l'Enfance, clôturés le 16 juin 2010 ont, par ailleurs, mis l'accent sur la prévention et le soutien à la parentalité.

De plus, faisant suite des préconisations faites par la Cour des comptes et l'Inspection générale des affaires sociales, l'Etat a conduit une vaste réflexion sur la réforme du pilotage des dispositifs de soutien à la parentalité (REAAP, CLAS, point info famille, médiation familiale, parrainage) soutenus par l'Etat et la CNAF. Cette réforme du pilotage des dispositifs de parentalité s'est traduite par la création en novembre 2010 du Comité national de soutien à la parentalité.

C'est donc dans un contexte de réaffirmation de l'importance des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), et aussi dans un souci d'une meilleure lisibilité et coordination des dispositifs de soutien à la parentalité dans un paysage administratif modifié que se sont mises en place les actions REAAP, dont le bilan est présenté ci-après.

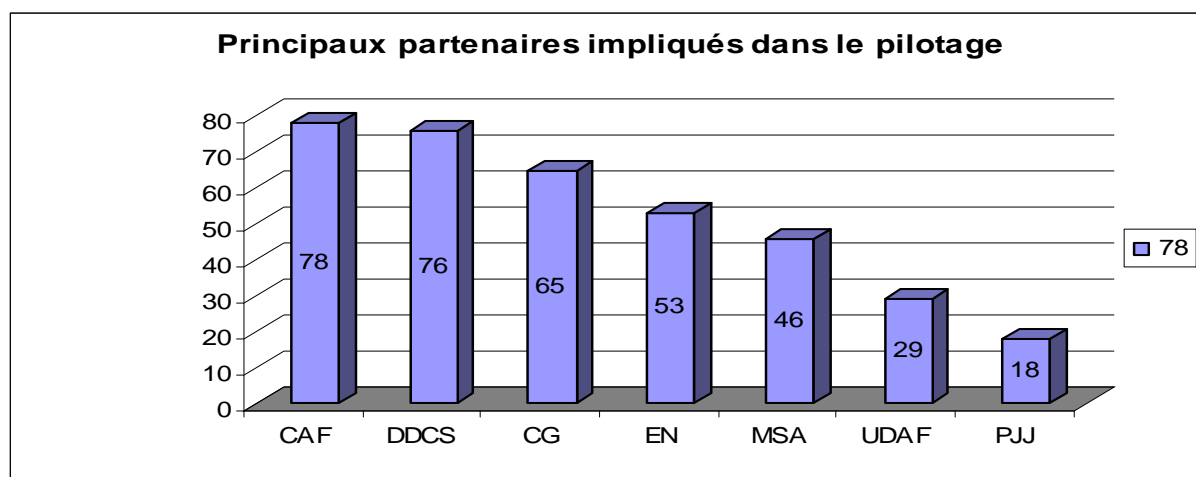
I. Les organisations locales et départementales

La mise en œuvre des REAAP fait l'objet d'organisations locales et départementales diverses, tant en matière de pilotage que d'animation, voire d'activités de réseau favorisant l'adaptation des actions et la mobilisation des acteurs et des parents.

1. Des instances partenariales de pilotage dans la quasi totalité des départements

Sont répertoriés 78 comités de pilotage départementaux. Ainsi, 10 départements sur 88 n'ont donc pas d'instance de pilotage pour le REAAP¹. 21 d'entre eux ont une instance regroupée avec le CLAS et 65 ont mis en place un comité de financeurs.

Ces comités associent tous les CAF et les DDCS (sauf deux), ils associent également 65 conseils généraux, 53 services de l'Education nationale (inspection d'académie ou rectorat), 46 MSA, 29 UDAF, et 18 services de la protection judiciaire de la jeunesse.



D'autres partenaires, participent dans une moindre mesure à ces comités de pilotage, il s'agit notamment :

Au niveau de l'Etat : des services de la préfecture, ACSE, service politique de la ville, des déléguées aux droits des femmes, des autres services de la justice (Cours d'appel, TGI, services des affaires familiales), et de la police (pour 1 département).

Des collectivités territoriales : les communes ou communautés de communes, les associations départementales des maires, les CUCS, les Unions départementales des CCAS, ou des CCAS.

D'associations telles que la fédération des centres sociaux citée dans 7 départements, l'association familles rurales, ou associations de parents d'élèves mentionnées chacune dans 3 départements, ou bien l'association de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence en Savoie.

Les problématiques VILLE sont donc représentées au sein de ces instances par le biais des services politique de la ville, ACSE ou les CUCS dans 18 départements.

¹ Certains n'ont qu'un comité d'animation ou technique, voire uniquement des comités locaux

Il est intéressant d'observer quelques choix de départements d'associer au comité de pilotage le comité de coordination des services sociaux comme en Seine-Saint-Denis, l'inter-secteur de pédopsychiatrie en Haute-Saône, la direction de l'emploi à Mayotte ou en Guadeloupe, ou bien le CIDFF en Guadeloupe.

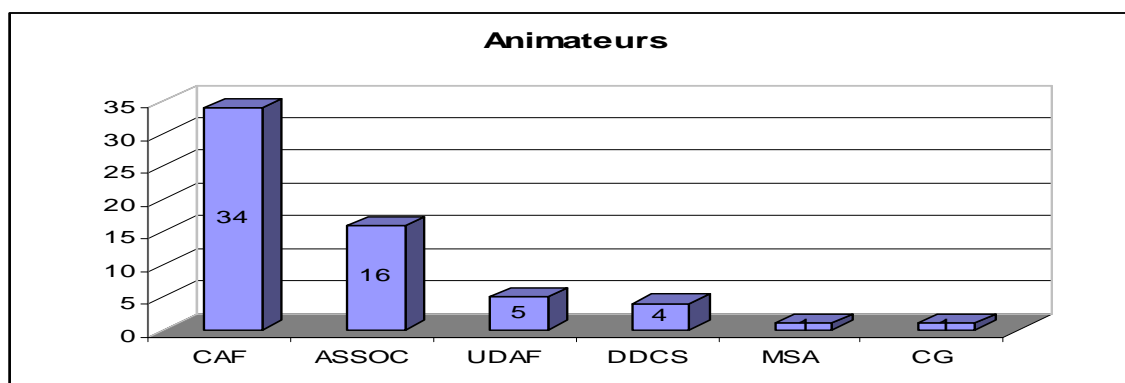
Par ailleurs, 42 départements identifient du temps de secrétariat chargé de l'organisation du dispositif REAAP représentant globalement 15.10 ETP. Ce temps apparaît faible bien que 4 départements déclarent disposer d'1 ETP (Alpes Maritimes, Gironde, Deux-Sèvres, Guadeloupe).

2. Une animation structurée, riche et variée dans la plupart des territoires

- **Des instances d'animation et des animateurs départementaux identifiés**

Sur 88 remontées, il est fait mention de 57 comités départementaux d'animation ou techniques dont la composition reprend et élargit souvent celle du comité de pilotage. A noter cependant, que 7 départements ont des comités d'animation mais pas de comités de pilotage.

Des animateurs départementaux, voire des co-animateurs REAAP (organisme ou personne, en dehors du pilote, spécialement chargé d'animer le réseau²) sont identifiés dans 55 départements ; Pour la majorité d'entre eux, ces animateurs dépendent d'une caisse d'allocations familiales. Une liste des coordonnées de ces animateurs est jointe en annexe 1.



Par ailleurs, 60 départements déclarent disposer d'ETP chargés de l'animation du réseau (soit spécifiquement, soit assuré par le pilote), représentant globalement 45.79 ETP.

- **Des organisations locales ou infra-départementales dans 40 départements**

Des dynamiques de réseaux locaux ont été développées dans 40 départements. Ainsi, 203 comités locaux sont répertoriés en 2010, soit une moyenne de plus de 5 comités locaux par département concerné. Trois départements disposent de plus de 10 comités locaux : les Pyrénées Atlantiques (30), les Bouches du Rhône et le Val d'Oise (11).

- **Une activité d'animation des réseaux riche**

Le rôle d'animation du réseau comporte principalement la coordination et le développement de la cohérence entre les actions. Ces réseaux constituent alors des lieux de débat et d'échanges, moteur de réflexion sur la parentalité avec des groupes de travail thématiques. Ils sont chargés de capitaliser les expériences et de valoriser les actions significatives. Ils permettent la mise en place d'actions d'information et de formation, ainsi que d'évaluation des actions.

² Rubrique 1401 du questionnaire

En 2010, cette activité d'animation s'est traduite principalement par :

- **946 réunions d'acteurs et 1360 conseils techniques.** Ces indicateurs bien qu'à analyser prudemment, permettent toutefois de mesurer l'énergie déployée par les animateurs pour le développement et l'adaptation des actions.
- **La mise à disposition de 34 journaux REAAP et 36 sites internet** pour faciliter l'information et la communication autour des actions de soutien à la parentalité. Les sites internet REAAP apparaissent donc en diminution par rapport à 2008 où 45 sites avaient été répertoriés.
- **L'organisation de 129 formations :** Les deux principales catégories de formations mises en place concernent l'aide à la conduite de projet³ et des formations thématiques liées à la parentalité⁴. Par ailleurs, 5 formations des intervenants CLAS, et 3 formations à l'approche de la médiation familiale, ainsi que des journées à thème pour des réseaux d'assistantes maternelles, et autres formations thématiques ont été mises en place.
- **De nombreuses initiatives visant à mobiliser le ou les réseaux :** Semaine des parents, rencontre inter-Reaap, journées départementales parentalité (dans 5 départements), interventions ou conférences spécifiques, réalisation d'outils (répertoire clip vidéo)...

3. Une faible information sur l'analyse des besoins et l'évaluation

- **Très peu de diagnostics formalisés**

L'établissement de diagnostics des besoins est répertorié au vu de cette enquête dans 29 départements. Toutefois les éléments mentionnés revêtent des contenus très différents : diagnostics antérieurs à 2010, diagnostics locaux, cartographie départementale, diagnostics en cours ou non formalisés, parfois intégrés dans des conventions territoriales, voire diagnostic pour la médiation familiale. Quatre départements font état de diagnostics ou d'actualisation de diagnostics complets en 2010 : le Maine-et-Loire, le Loir-et-Cher, les Hautes-Pyrénées intégré au schéma de l'enfance du Conseil général, et les Yvelines (étude Copas).

- **L'évaluation : un indicateur peu renseigné**

S'agissant de l'évaluation des actions, 772 évaluations sont comptabilisées. Les descriptifs des évaluations citées sont de nature différente : visites sur site, évaluation de chacune des actions financées ou journée départementale bilan. Dans 51 départements, cette rubrique n'est pas chiffrée ou renseignée.

Ainsi, les départements par le biais d'instances de pilotage ou d'animation, d'animateurs REAAP ou de comités locaux mobilisent activement leurs réseaux, même si selon les territoires les dynamiques varient. Toutefois, apparaît une difficulté des services ou institutions à maintenir leurs initiatives telles que la gestion de sites internet dans le domaine de la communication, le suivi/ évaluation des actions financés, ou l'établissement de diagnostics de besoin pour assurer une prise en charge du dispositif dans sa globalité.

³ méthodologie de projet, écoute active, façon d'associer les parents, gestion associative, animation de groupe, analyse de pratiques, démarches de mutualisation d'outils et d'expériences ou formation au diagnostic et à l'évaluation...

⁴ inter-culturalité, enfants victime de violence, parents d'enfant porteur de handicap, conduites addictives, accompagner la vie sexuelle et affective des ados, nouvelles technologies (4), accueil d'une famille endeuillée, enfant-roi, communication non violente, parentalité et psychiatrie, l'intervention auprès des pères, la place des grands parents ... divers : littérature jeunesse, portage des bébés....

II. L'activité REAAP 2010

1. Les actions menées en 2010

5 397 actions sont recensées dans le dispositif REAAP en 2010.

Le nombre total d'actions REAAP a diminué en 2010. Il convient toutefois de signaler que dans un souci de fiabiliser les chiffres, la définition apportée d'une action REAAP⁵, jointe dans le lexique qui accompagnait le questionnaire REAAP 2011, a servi de référence également pour ce questionnaire et peut justifier un mode différent de comptabilisation des actions par rapport aux années antérieures.

Pour rappel :

| 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|-------|-------|
| 1 996 | 2 883 | 4 790 | 6 053 | 5 725 | 6 024 | 6 133 | 10 967 | 8 188 | 5 397 |

- **Le plus grand nombre d'actions orientées en faveur de familles fragiles**

Les actions REAAP 2010 se répartissent dans les différents domaines de la façon suivante :

| Domaines d'actions | Nombre d'actions | % |
|---|------------------|-------|
| Prévention et appui aux familles fragiles | 1608 | 29.83 |
| Coparentalité et aide aux parents en conflit ou en voie de séparation | 226 | 4.20 |
| Accueil de la petite enfance | 727 | 13.47 |
| Soutien aux parents d'adolescents | 617 | 11.43 |
| Relation entre les familles et l'école | 445 | 8.25 |
| Place faite au père articulation entre vie familiale et vie professionnelle | 158 | 2.93 |
| Lieux de ressource et d'information sur les services aux familles | 1027 | 19 |
| Autres | 587 | 10.90 |

Les trois principaux domaines d'intervention des actions REAAP concernent :

1- La prévention et l'appui aux familles fragiles, en augmentation de près de 10 points par rapport à 2009.

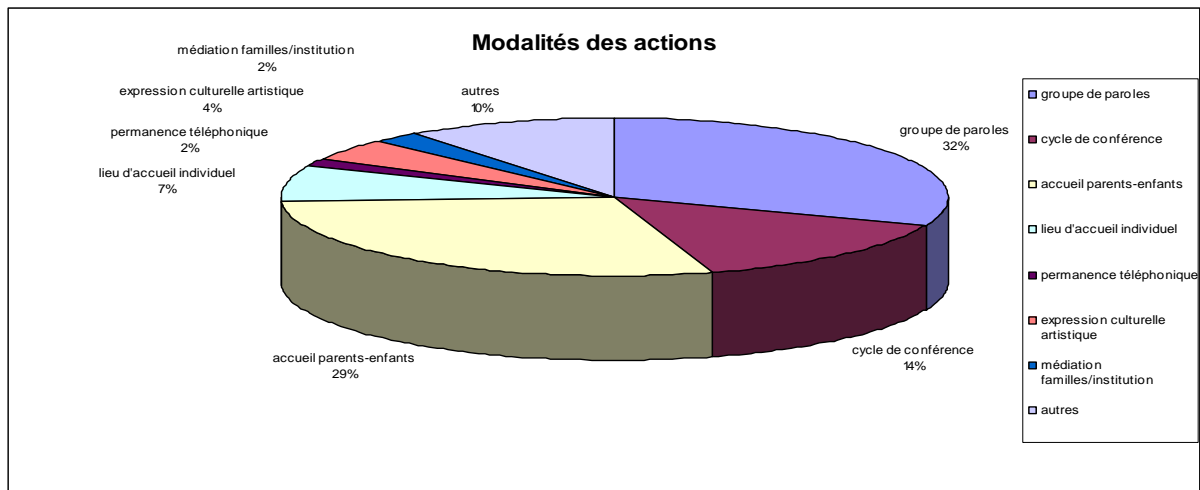
2- Les lieux ressources et d'information au service des familles, en progression également, passant de 8.39 % à 19 % des actions menées.

3- Le secteur de la petite enfance, représentant 13.4 % des actions. Cette proportion se situe davantage en cohérence avec celles des années antérieures, l'année 2009 avait été marquée par une augmentation importante dans ce domaine.

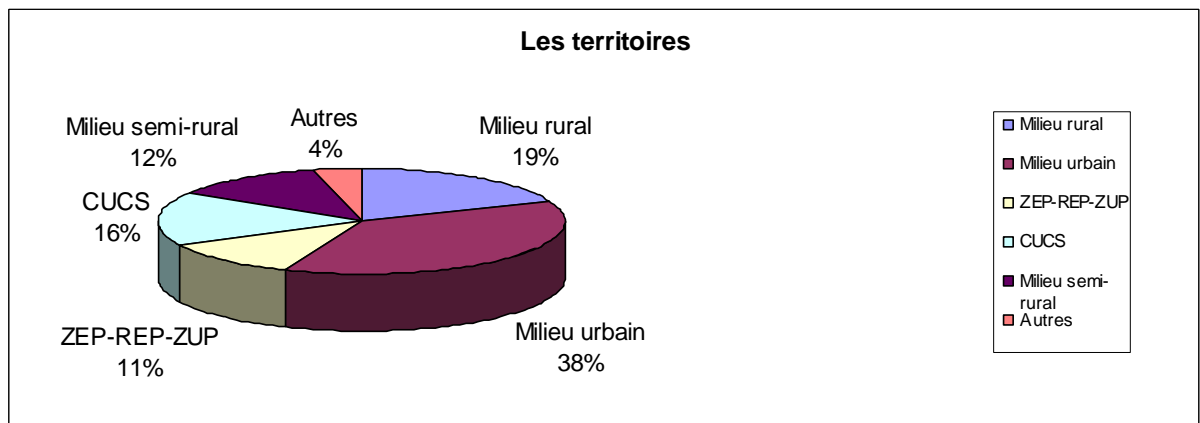
Les actions en faveur des parents d'adolescents sont en légère augmentation mais ne représentent qu'à peine 11 % des actions REAAP menées en 2010.

⁵ Est considérée comme action, un « Ensemble organisé d'activités réalisées dans le but de modifier une situation et de répondre à des besoins exprimés ou évalués. Les termes de « programme », « projet » ou « intervention » sont souvent utilisés dans le même sens. Vous n'indiquerez donc pas le nombre d'activités réalisées pour chaque action. Par exemple un groupe de parole qui se réunit à un rythme régulier sur l'année est une action. En revanche, chacune des rencontres est une activité. (lexique questionnaire REAAP2011)

- **Groupes de parole et accueil parent-enfants, principales modalités d’actions des REAAP**



- **Une répartition géographique équilibrée : des actions principalement en zone urbaine, mais près de 30 % d’actions en secteur rural ou semi-rural**



2. Un nombre de bénéficiaires constant

Le nombre total de bénéficiaires du dispositif REAAP recensé en 2010 est de **813 368**.

Avec les précautions nécessaires sur les modalités de comptabilisation du nombre de bénéficiaires (familles, parents, usagers...), le nombre de publics bénéficiaires d’actions REAAP peut être considéré comme constant depuis 2007. A signaler qu’en 2010, une part significative de l’augmentation des bénéficiaires est liée à l’activité d’un seul département identifiant près de 180 000 bénéficiaires dont 108 000 au titre des actions relations entre les familles et l’école.

Pour rappel :

| 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|----------------|
| 360 389 | 606 906 | 679 289 | 814 899 | 796 567 | 538 769 | 813 368 |

Les bénéficiaires d'actions REAAP se répartissent, selon les domaines d'action, ainsi :

| Domaines d'Actions | % | Nombre de bénéficiaires |
|---|-------|-------------------------|
| Prévention et appui aux familles fragiles | 24.10 | 195 987 |
| Coparentalité et aide aux parents en conflit ou en voie de séparation | 6.54 | 53 190 |
| Accueil de la petite enfance | 11.60 | 94 374 |
| Soutien aux parents d'adolescents | 7.14 | 58 070 |
| Relation entre les familles et l'école | 17.66 | 143 622 |
| Place faite au père articulation entre vie familiale et vie professionnelle | 1.11 | 9 044 |
| Lieux de ressource et d'information sur les services aux familles | 21.99 | 178 889 |
| Autres | 9.67 | 78 646 |

Les trois principaux domaines d'actions touchant le plus de bénéficiaires concernent les actions :

- de prévention et appui aux familles fragiles
- les lieux ressources
- favorisant le lien famille/Ecole

Les parents sont dans 27,68 % des actions à l'initiative du projet REAAP. Ils sont dans 39,58 % des actions, animateurs du projet.

D'une manière générale, les proportions de bénéficiaires par domaine d'actions sont assez proches de celles des actions elles- même à l'exception des lieux ressources et des actions portant sur la relation familles/écoles pour lesquels un plus grand nombre de bénéficiaires sont concernés.

III. Les financements

1. Des crédits consommés ETAT (106) et CNAF en augmentation entre 2009 et 2010

Des éléments de chiffrage nationaux, il apparaît qu'entre 2009 et 2010, les dépenses consacrées aux REAAP sur les dotations du programme 106 de l'Etat et les moyens des caisses d'allocations familiales (fonds spécifique REAAP et dotation d'action sociale) sont en progression de 23,72 %. Elles s'élèvent en 2010 à 19 647 727 €. En 2009, elles s'élevaient à 15 880 746 € (en diminution de 0.90 % par rapport à 2008) :

- les financements apportés par l'Etat s'élèvent à 5 645 528 € en 2010 contre 5 816 571 € en 2009 soit une diminution de 3 %.
- Les financements apportés par la branche famille s'élèvent à 14 002 199 € en 2010 contre 10 064 175 € en 2009 soit une augmentation de 39,13 %.

Pour la majorité des régions (21 sur 23), les dépenses (financement Etat et CNAF confondus) pour les REAAP sont en augmentation en 2010.

A l'échelle départementale, des disparités perdurent. 77 départements ont bénéficié de moyens financiers REAAP Etat en augmentation en 2010, dont 24 d'une augmentation significative de plus de 50 %. En revanche, 25 départements sont en diminution dont 4 départements de plus de 30 %.

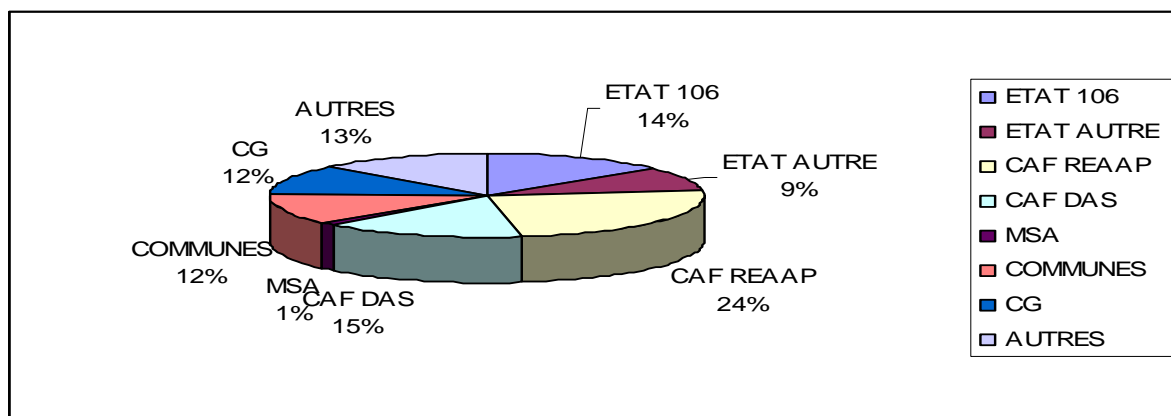
Sur les deux exercices 2009 et 2010 confondus, on constate que 82 % des départements ont bénéficié de moyens financiers CNAF et Etat en augmentation pour ce dispositif par rapport à 2008, dont 14 départements de plus de 50 %. En revanche, 18 départements enregistrent une diminution allant de 0.78 % à 21 %.

2. La répartition des financements

L'annexe financière 2010 jointe au questionnaire REAAP a été complétée par 71 départements, pour 88 remontées. Cinq annexes financières qui disposaient de chiffres globaux n'ont pas été exploitées.

Ainsi, au vu des éléments déclaratifs de 64 départements (données partielles), la répartition des financements des actions REAAP selon l'origine des subventions et la nature des actions apparaît ainsi :

- Selon les sources de financements



Le montant global affecté au REAAP tous financeurs confondus (pour 64 départements) s'élève à : 19 321 508 €. L'apport estimé⁶ des collectivités territoriales, si l'on considère ensemble les communes et le conseil général, est de 24 %.

- **Par natures d'actions**

Par nature d'actions⁷, les financements 2010 ont été affectés ainsi :

| | |
|--|---------|
| Actions parents/enfants | 35,67 % |
| Groupe parole, d'échange | 22,47 % |
| Ecoute, information, orientation -hors PIF | 16,67 % |
| Groupe d'activité parents | 9,89 % |
| Autres modalités d'actions | 6,80 % |
| Conférence | 4,55 % |
| Groupe de réflexion / formation | 3,95 % |

La part des financements consacrée à l'animation du dispositif est de l'ordre de 9 %, dont 7 % pour le poste d'animateur du réseau. L'animation des REAAP représente, tous financements confondus, pour 64 départements, un montant de : 1 726 762 €.

⁶ Quelques départements ont signalés la difficulté à vérifier le montant réel versé par les collectivités territoriales et ont parfois laissées les montants prévisionnels.

⁷ Rubrique actions parentalité

CONCLUSION

En 2010, le dispositif REAAP a maintenu sa dynamique, tant en termes d'actions que de bénéficiaires touchés.

Ce dispositif a été porté principalement par les CAF, les DDCS, ainsi que par les Conseil généraux et l'Education nationale, ou par la MSA et les UDAF. Son caractère multi-partenarial reste très marqué. De ce fait, ses instances de pilotage ou d'animation sont très variées. Pour plus de la moitié des départements, des modalités d'animation spécifiques, animateurs départementaux ou comités locaux, sont prévues pour accompagner et faire vivre le dispositif.

Les actions de prévention et appui aux familles fragiles sont en augmentation et représente près d'un tiers des initiatives. Par ailleurs, les lieux ressources et d'information ou les actions spécifiques visant le lien famille/Ecole ont mobilisé de nombreux parents.

Ressortent plus faiblement dans ce bilan, les initiatives prises en matière de diagnostics, d'évaluation et de communication. Ces axes relèvent directement des pilotes et animateurs des réseaux et donc aussi des moyens financiers, et en ETP pouvant être dégagés sur ces aspects.

Ainsi, les REAAP en 2010 ont, malgré de nouveaux contextes, montrés qu'ils sont fortement ancrés dans les territoires.